



Crédit : OPH Cannes

1

L'OPH Cannes et Rive Droite du Var est un bailleur précurseur dans les énergies renouvelables. En effet, son parc solaire thermique, datant des années 80, est composé d'une vingtaine de sites représentant 1300 logements. 80% de ce patrimoine se situe dans la commune de Cannes et les 20 % restant, dans des communes limitrophes. Arrêté depuis les années 2000 pour des problèmes de maintenance tel que le vieillissement des ballons de stockage, et les risques face à la légionellose, l'OPH a décidé de réhabiliter ce patrimoine solaire thermique d'importance défini par une stratégie énergétique en cohérence avec le développement durable.

Fiche d'identité

- ↳ ECS Solaire
- ↳ Réhabilitation thermique
- ↳ Garantie Résultat Solaire
- ↳ Énergie renouvelable

- **Programme** : Réhabilitation de 29 installations solaires thermiques sur 20 résidences, soit 1 324 logements et installation de panneaux photovoltaïque sur une résidence.
- **Adresse** : 06150 - Cannes et alentours
- **Maître d'ouvrage** : OPH Cannes et Rive Droite du Var
- **Contact** : Mustapha Tehani, 04 93 90 46 28 / mtehani@ophcannes.net
- **Démarrage des travaux** : Avril 2011
- **Réception des travaux** : Juin 2013
- **Aides financières** : ADEME, FEDER, Conseil Régional, FREE, Fonds-Chaleur
- **Suivi envisagé** : Oui

Acteurs

MISSION	NOM	COORDONNEES
BET	BET TransEnergie Mr Naudin	06210 Mandelieu Tél : 04 93 00 42 65
BET Fluides	SLK Ingénierie Mr Koziello	06550 La Roquette-sur-Siagne Tél : 06 15 15 04 04
Entreprises	EDF Optimal Solutions Mr Carletto	13000 Marseille Tél : 04 91 07 58 29

Systemes techniques

DÉSIGNATION	DESCRIPTION	PUISS. NOMINALE
Eau chaude sanitaire	Préchauffage de chaudière ou de cumulus avec 1 676 m ² de panneaux	

Chiffres clés Solaire Thermique

Surface totale de capteurs	Existant : 2 041 m ² Projet : 1 676 m ²
Nombre de logements concernés	1 304 Logements
Coût total Tout Taxe Comprise Subventions	2 400 000 € TTC 1 514 000 € TTC soit 886 000 € le montant résiduel à la charge de l'OPH Soit 679 €/logt
Economie prévisionnelle annuelle	102 000 €
Volume de production ECSS	Existant : 154 850 litres Projet : 115 250 litres
Besoin en ECS (litres/j)	132 402 litres/j
Taux de couverture	87 % des besoins en ECS
Production solaire annuelle (kWh/m ² /an)	1 348 kWh/m ² /an



2



3



4



5

Contexte

- **Descriptif du projet** : Outre les aspects économiques, de protection de la nature ainsi que pour le développement des énergies renouvelable, le bailleur social a la volonté de réhabiliter ce patrimoine solaire thermique d'importance. Un pré-diagnostic a été réalisé avec un bureau d'étude en 2007 permettant une remise en état des champs de capteurs solaires, la modification et la simplification des installations en chaufferie ainsi que la mise en place d'un dispositif de Garantie de Résultat Solaire. En 2010, les travaux ont été lancés en deux phases distinctes : Une première phase concernant les installations inférieures à 50 m² et une seconde phase pour les installations supérieures à 50 m².
- **Évolution du projet – Phase d'études** : Il était question, au départ, d'une simple mise à niveau avec le changement des chaufferies. Cependant, le rendement des installations aurait été plus bas qu'auparavant lié à l'incompatibilité des systèmes. Ainsi, il a été décidé de remplacer également les capteurs solaires. A l'origine, les usagers avaient la possibilité d'utiliser directement l'eau chaude solaire sans réchauffage terminal. Actuellement, le principe de fonctionnement est différent puisque l'eau froide en arrivée dans le ballon collectif est préchauffée par le solaire puis portée en température d'usage par les systèmes de chaudière individuelle ou cumulus.
- **Plan Financement** : Engagement majeur du Grenelle Environnement, le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique ...). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire). La gestion de ce fonds a été confiée à l'ADEME. Ainsi, tous les dossiers ont été instruit par l'ADEME. Pour les installations de moins de 50 m², le Fonds Régional d'Excellence Environnementale a été utilisé.



Les actions d'Envirobot Méditerranée sont cofinancés par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côtes d'Azur avec le Fonds européen de développement régional.